

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN
DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le 29/05/2020

ID : 034-213401094-20200527-30-DE



L'an deux mille vingt, et le Mercredi 27 Mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents :

Messieurs BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, BOUTES Francis, DE BARROS Claudy, FOREZ Daniel, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric, SOULIE Christophe.

Mesdames DEMARAIS Christelle, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, LABROUSSE Marlène, LOPEZ Chantal, PAILLES Séverine.

Membres absents : Madame GALZY Isabelle.

Procuration : Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame PAILLES Séverine

30/2020 Affectation des résultats 2019 - Budget CCAS

Après avoir examiné le compte administratif, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019. Je vous propose d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

A - Résultat de l'exercice (Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 3 407.60 €
B - Résultat antérieurs reporté Ligne 002 du CA précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 166.47 €
C - Résultat à affecter = A + B (si C négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessus)	+ 241.13 €
D - Solde d'exécution d'investissement E - Soldes des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement F = (d+e)	10 000.00 €
Affectation = C	+ 241.13 €
Affectation en réserve 1068	0.00 €
Report en exploitation R002	+ 241.13 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le résultat à affecter au budget CCAS 2020 sera donc 241.13 € en excédent de fonctionnement. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

↳ **ACCEPTÉ** et **APPROUVE** l'affectation des résultats du Budget CCAS 2019.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis BOUTES